



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20230624-2023_67-DE
Reçu le 27/06/2023

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 JUIN 2023

Le samedi 24 juin 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO – Caroline FRANCA – Marguerite CARBONI - Françoise VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO – Maryse CASTELLANI

Pouvoirs : -

Absents excusés : Cédric BERGALLO -Florent REYNAUD – Elise FERRARI – Laetitia DUCHET

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	15	0	4

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_67

**Objet : 04- 3.6 –TUNNEL DE TENDE – CONVENTION D'OCCUPATION DU
DOMAINE COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la maîtrise d'ouvrage pour la construction du nouveau tunnel de Tende a été déléguée à l'ANAS pour la partie se trouvant en France. L'ANAS a fait connaître qu'elle avait besoin d'agrandir sa zone de chantier et pour ce faire, a sollicité la commune de Tende afin de pouvoir occuper temporairement une partie de parcelle cadastrée en section ES n° 17 et une partie de la route communale (non cadastrée) pour une superficie totale d'environ 3 320 m².

Cette convention sera consentie gratuitement et pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

Un projet de convention d'occupation temporaire du domaine communal a été établi et transmis aux conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance.

AR Prefecture
006-210601639-20230624-2023_67-DE
Reçu le 27/06/2023

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de convention d'occupation temporaire du domaine communal annexé à la présente délibération
- De l'autoriser à signer tous les actes et documents afférents et notamment ladite convention

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :